

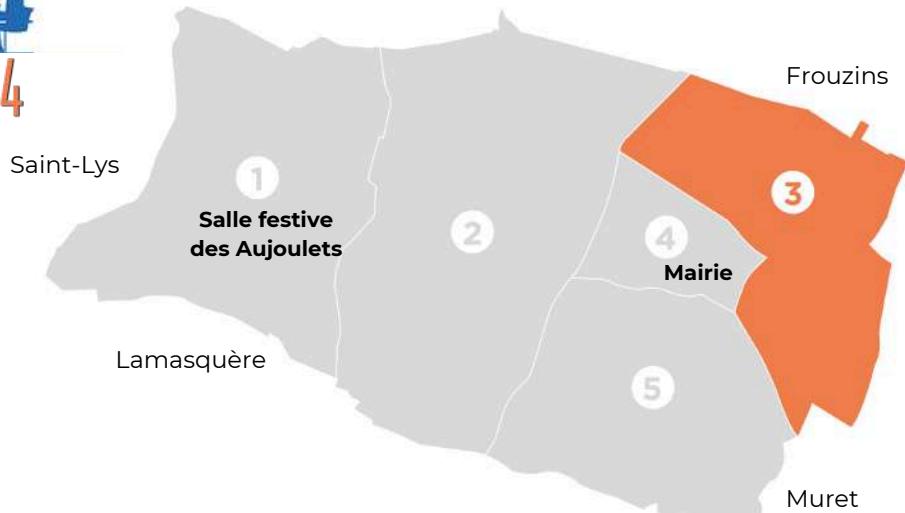
LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



23 avril 2024

Château d'eau-Saudrune (3)



En préambule, Jérôme Bouteloup, Maire de Seysses, et l'ensemble des élus remercient les Seysois présents pour cette deuxième édition des conseils de quartiers. Il souligne l'importance de ces rencontres pour échanger et écouter les attentes des habitants, favorisant ainsi la participation citoyenne et renforçant la proximité. Ces réunions permettent de répondre aux questions en toute transparence et d'assurer une présence attentive sur le terrain. Convaincu de leur rôle dans le renforcement du lien social et le développement de la commune, il encourage chacun à s'exprimer librement et à partager ses idées et préoccupations, contribuant ainsi à façonner l'avenir de Seysses. Il précise que ces conseils sont ouverts à tous, bien que chaque réunion se concentre sur un territoire spécifique.

Malika Bensouici, Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie Participative et à l'Implication Citoyenne, indique que ces conseils sont inscrits dans la Charte de la Démocratie Participative, ce qui a valu à la commune de recevoir un prix à l'Assemblée nationale en novembre 2023, reconnaissant notre initiative pour favoriser la participation citoyenne. Elle rend hommage aux Seysois dont l'implication a permis cette distinction.

L'objectif de cette soirée est de présenter le bilan des réalisations depuis le dernier conseil de quartier en 2023, d'exposer les actions en cours et les perspectives, tout en laissant une large place aux échanges. Avant la présentation du Maire axée sur le quartier Château-d'eau Saudrune, une vidéo de six minutes retrace les actions réalisées depuis 2020 dans toute la commune.

En conclusion, Jérôme Bouteloup insiste sur l'intérêt de signaler les problèmes quotidiens à la mairie sans attendre ces conseils. Il invite les Seysois à participer tout au long de l'année en déposant des questions ou des propositions via la boîte à idées ou l'adresse mail dédiée : democratieparticipative@mairie-seysses.fr.

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Château d'eau-Saudrune (3)

Ensemble, élus et citoyens continuons à construire notre ville toujours plus dynamique, solidaire et accueillante.

À l'issue des présentations et après 2 heures de temps d'échanges, les thématiques suivantes sont les plus récurrentes : SÉCURITÉ - MOBILITÉS - ENVIRONNEMENT - CIVISME

Question (Q) :

Réponse (R) :

Thème : Sécurité

(Q) : Où est exactement le nouveau ralentisseur route de Toulouse ?

(R) : Il se trouve juste à côté de la résidence Vic de Torte, juste avant les 2 feux lorsque l'on vient de Toulouse juste avant la descente pour aller vers la Saudrune. Il a été réalisé dans la nuit du 22 au 23 avril ! Il fait le lien entre la résidence et la partie de cheminement piéton de l'autre côté de la route de Toulouse. Pour rappel, il a fallu 8 mois pour sa réalisation en raison de délais administratifs parfois longs.

(Q) : Réduire la vitesse avec un marquage au sol sur certaines zones comme la route de Toulouse ?
Possibilité de mettre un radar mobile ?

(R) : Le problème de vitesse reste une préoccupation majeure, principalement due à l'incivilité des conducteurs. La Mairie analyse la faisabilité d'étendre le marquage au sol sur certaines voies communales pour réduire la vitesse. Seul l'État peut installer des radars mobiles, et une demande a été renouvelée, avec une priorité actuelle pour la route de St-Lys, un endroit particulièrement « accidentogène ». En revanche, des contrôles de vitesse fréquents ont été mis en place.

Pour ce qui concerne les feux tricolores dit « intelligents », le coût est important. C'est entre 80 000 et 100 000 €, mais des discussions sont en cours avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) pour obtenir des subventions, bien que ce projet ne soit pas prévu pour cette année.

(Q) : Pour le chemin du château d'eau du stop au canal, pensez-vous reboucher les trous ?

(R) : Nous avons réalisé un diagnostic complet des routes et établi une priorisation des interventions à effectuer. Actuellement, certains chemins ont déjà fait l'objet de travaux ou sont en cours de réalisation. Nous rebouchons en effet les trous à court terme, mais la réfection complète de la route n'est pas prévue pour cette année.

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Château d'eau-Saudrune (3)

(Q) : Merci pour le nouveau dos d'âne et le passage piéton tout récent... Rue du Parc des voitures arrivent en sens interdit il y a un passage uniquement pour les vélos et il y a encore des voitures ventouses dans ce secteur.

(R) : Il pourrait être nécessaire de mettre en place un dispositif pour résoudre cette problématique. Une révision du sens unique, en renforçant la signalisation et en instaurant quelques contrôles, pourrait améliorer la situation. Concernant les voitures ventouses, même dans des résidences privées, la mairie peut intervenir pour leur enlèvement sous certaines conditions. Si vous avez des doutes concernant un véhicule, n'hésitez pas à contacter la mairie pour une intervention. La Police Municipale (PM) est compétente, entre autres, pour gérer les véhicules mal garés ou ventouses, même dans les résidences privées.

(Q) : Quand la vidéo protection ? Comment ça fonctionne ?

(R) : Les études relatives à la vidéo protection ont débuté il y a près de 2,5 ans. Les procédures sont longues. Un diagnostic a été réalisé avec un gendarme de Toulouse, qui s'est déjà déplacé deux fois à Seysses sans que cela n'aboutisse. Cette personne fait partie de la commission qui nous autorise ou non à utiliser ce dispositif. La gendarmerie a recommandé les lieux et les implantations pour ce système de vidéo protection, permettant ainsi d'identifier toute personne entrant et sortant de Seysses.

À la suite du diagnostic et des recommandations des experts, différents points stratégiques ont été identifiés, incluant toutes les entrées de la ville, le centre-ville et le parc de la Bourdette. Une deuxième phase sera consacrée aux écoles.

Pour votre parfaite information, un premier appel d'offres en groupement de commandes a été infructueux, ce qui nous a conduits à en lancer un nouveau. Cela nous a permis d'ajuster nos besoins avec davantage de caméras pour un coût légèrement supérieur, en raison notamment de la situation géopolitique internationale. La prévision de déploiement de la phase 1 devrait être réalisée d'ici la fin de l'année. Enfin, seule la gendarmerie sera habilitée à consulter les vidéos en cas de besoin.

Thème : Mobilités

(Q) : Serait-il possible de faire un marquage au sol pour les cyclistes sur certains axes (comme il y a déjà ch. De Couloume, rue de la République, ch du château), l'étendre route de Toulouse, route d'Ox, route de Muret... pour le généraliser davantage ?

(R) : Le chaucidou sera prolongé ou créé sur certaines routes communales. Cependant, pour les routes départementales, il existe des contraintes techniques et réglementaires qui rendent la réalisation plus complexe, et cette compétence relève du Conseil départemental. Des études sont actuellement en cours pour évaluer d'autres solutions, notamment sur la route d'Ox.

Concernant la route de Toulouse, une réflexion sur l'aménagement des trottoirs pour les vélos serait nécessaire, mais cela nécessite une surface suffisamment large pour être réalisable. À ce jour, il n'est pas possible de mettre en place un chaucidou sur les routes départementales.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Château d'eau-Saudrune (3)

(Q) : Zone Segla : bouchons importants notamment avec le Burger King etc, est ce qu'il ne faudrait pas rajouter un rond-point pour améliorer la fluidité du trafic routier ?

(R) : Il est essentiel d'envisager plus qu'un simple rond-point pour désengorger l'axe Roques-Muret. Une réflexion concertée avec le Muretain Agglo, compétent en voirie, les communes limitrophes et le Conseil départemental est nécessaire pour créer une déviation de la route de Toulouse.

Plusieurs pistes ont été envisagées, notamment derrière la prison de Muret ou par la zone Segla, pour rejoindre la Saudrune. Toutefois, ces projets sont très complexes en raison du grand nombre d'acteurs impliqués et du coût élevé.

La collectivité ne peut pas porter seule ce projet. La compétence voirie appartient au Muretain Agglo et le projet impactera plusieurs communes, dont Muret, Frouzins et Roques. Il est donc indispensable de collaborer avec le Muretain Agglo, le Département et les communes concernées. Les déviations traverseraient des zones pavillonnaires, nécessitant un débat sur la faisabilité, le financement, la mise en place et l'échéancier, potentiellement par tronçons.

Bien que nous travaillions activement sur ce projet, une déviation dans les cinq prochaines années semble peu réaliste.

Rappelons que le coût estimé de ce projet, entre 7 et 13 millions d'euros, dépasse le budget annuel de la commune. Le sujet des mobilités est crucial. C'est pourquoi, le 2 mai, dans cette même salle, le Conseil départemental organise une réunion publique sur le Réseau Express Vélo. Nous vous invitons à y participer pour discuter de ce sujet important.

(Q) : Voie verte le long du canal St-Martory, est-ce toujours d'actualité ?

(R) : Oui, il s'agit du Réseau Express Vélo (REV) n°14. Ce réseau s'étendra du chemin du Massonné jusqu'à Frouzins et Basso Cambo. Toulouse Métropole interviendra jusqu'à Villeneuve-Tolosane, et le Département se chargera de la portion de Frouzins jusqu'à Seysses. Plusieurs réunions sont encore en cours pour ce projet, qui a débuté il y a plus de deux ans, et diverses hypothèses sont envisagées. Le Département souhaite avant tout trouver des solutions avec les propriétaires, afin d'éviter d'avoir recours à l'expropriation.

Thème : Environnement

(Q) : Entretien des espaces verts à la Saudrune et aux cimetières ?

(R) : Il est important de noter que le contrat pour l'entretien des espaces verts a été confié à une entreprise qui favorise l'insertion de personnes en situation de handicap. Cette entreprise intervient dans trois zones spécifiques : la Saudrune, le cimetière et le centre-ville. Il sera nécessaire de rappeler à l'entreprise l'importance des définitions des bordures, en particulier dans les cimetières.





LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Château d'eau-Saudrune (3)

(Q) : Problème curetage des fossés mais pas nettoyés... Les herbes tombent mais ne sont pas ramassées.

(R) : Il est à noter que la commune compte 82 km de fossés. Une planification a été mise en place et de nombreux fossés sont actuellement en cours d'entretien ou ont déjà été rénovés. Les retours des habitants de Seysses sont positifs, car pour beaucoup, l'entretien n'avait pas été effectué depuis de plus de 20 ans. Bien que tous les fossés seront au final entretenus, cela se fait progressivement. Enfin, il est important de souligner que l'entretien de ces fossés incombe aux riverains pour leur partie, mais cela n'est pas toujours respecté.

(Q) : La zone de loisirs La Piche ?

(R) : Ce projet reste d'une importance capitale et notre engagement à le concrétiser demeure intact. Cependant, il est à noter que le lac en question n'appartient pas à la commune, mais nous entretenons désormais des relations constructives avec l'entreprise en charge des travaux, après quelques mois de tensions. Une école de ski nautique exploite une partie de cette zone pendant l'été. La première phase de remblaiement est pratiquement achevée, mais d'autres aménagements sont encore à prévoir, et des discussions sont en cours à ce sujet. Ce processus peut sembler long, car il implique de nombreux acteurs et des enjeux majeurs. Il est important de souligner que cet espace est classé comme naturel dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Bien que cet espace aurait dû être cédé il y a 40 ans, les accords ont souvent été conclus verbalement. Nous continuons à travailler pour sa réalisation, mais il est actuellement difficile de fournir des prévisions quant à une date précise.

(Q) : Sur la commune il y a pas mal de panneaux photovoltaïques... est ce qu'ils rapportent de l'argent à la commune ?

(R) : Il s'agit d'une entreprise privée qui exploite les panneaux photovoltaïques, seules des taxes d'aménagement ont été perçues pour sa création par la commune.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Château d'eau-Saudrune (3)

Thème : Civisme

(Q) : Notre commune est dotée d'une police municipale et vu la densité et l'augmentation de la circulation, on a une pression acoustique énorme qui se développe. Des motos passent très vite avec des pots d'échappement non conformes... La Police Municipale pourrait relever ces infractions, si elle était équipée d'un sonomètre et d'un compte-tours ?

(Q) : Voiture ventouse rue V. Hugo, Voitures stationnées sur les trottoirs ?

(R) : Cet équipement n'a pas été prévu mais si ce constat devient récurrent, nous devrons en discuter, si ce matériel est homologué. Il est essentiel d'informer la mairie pour qu'elle puisse constater les infractions. En règle générale, il est important de signaler tout problème à la mairie dès connaissance.

(R) : Les voitures ventouses demeurent une problématique mais la situation s'améliore. La mairie peut intervenir pour leur enlèvement sous certaines conditions. Depuis 2021, près de 80 véhicules ont été envoyés en fourrière. Si vous avez des doutes concernant un véhicule, n'hésitez pas à contacter la mairie pour une demande d'intervention. La Police Municipale (PM) est compétente pour gérer les véhicules mal garés ou ventouses, y compris dans les résidences privées. Après constatation, le véhicule peut être évacué dans les 7 jours suivant le relevé de valve, ce qui peut paraître être un processus administratif long. Cependant, nous avons constaté une nette diminution des véhicules ventouses depuis lors. Il est à préciser que les frais de fourrière restent à la charge de la municipalité jusqu'à l'identification du propriétaire.

Le même processus s'applique pour les véhicules stationnés sur les trottoirs. Signaler ces incidents est crucial pour garantir la sécurité et l'accessibilité des piétons et des personnes à mobilité réduite (PMR). Les contraventions sont appliquées lorsque nécessaire et nos policiers municipaux, sont régulièrement sur le terrain malgré l'étendue de notre commune pour veiller au respect de ces règles.

Thème : Divers

(Q) : Vous avez parlé de Segla 2, à qui appartient cette zone ?

(R) : Le Muretain Agglo est propriétaire des terrains situés dans cette zone d'activités même si elle se trouve sur la commune de Seysses. Cette intercommunalité est responsable du développement économique.

Ces terrains sont destinés à la vente aux artisans et aux entreprises, constituant ainsi une zone d'activités.





LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Château d'eau-Saudrune (3)

(Q) : Rue Victor Hugo, il y a une bouche d'égout qui est mal calée, lorsqu'on passe en voiture cela fait un bruit infernal d'autant plus que les voitures passent très vite.

(Q) : À combien évaluez-vous le nombre d'habitants au Château d'eau ?

(Q) : Est-il prévu des achats groupés pour les composteurs / pièges à moustiques ?

(R) : Concernant la taxe d'aménagement, c'est la commune qui la perçoit. Une fois toutes les opérations terminées, les voies de cette zone seront rétrocédées à la commune.

(R) : N'hésitez pas à nous informer dès qu'un problème survient afin que nous puissions réagir rapidement. Lorsque plusieurs interventions sont nécessaires au même endroit, nos demandes varient, notamment pour les plaques d'égout où l'intervention relève du SIVOM SAGe pour assurer une réparation durable.

(R) : Ce sont 400 logements qui ont été livrés dans le cadre du projet lancé il y a 5 ans, durant le précédent mandat, avec une prévision initiale de 500 à 650 habitants. Les résultats du recensement réalisé en début d'année nous permettront de confirmer le nombre exact par rapport aux projections initiales.

Actuellement, certaines voiries devraient être rétrocédées à la mairie, mais cela sera conditionné par divers facteurs. Une réunion est en prévision avec les conseils syndicaux des résidences pour discuter de cette rétrocession des voiries.

(R) : Il n'y a actuellement pas d'achat groupé en cours, mais si un besoin se fait sentir, il serait judicieux de le signaler au niveau du Muretain Agglo. Vos idées sont les bienvenues ; je me ferai un plaisir de les transmettre si elles peuvent améliorer la qualité de vie, notamment sur le plan financier.

En ce qui concerne les composteurs, j'ai le plaisir de vous annoncer en tant que Vice-Président en charge de la gestion et de la valorisation des déchets au Muretain Agglo, que nous avons délibéré pour mettre gratuitement des composteurs à disposition des habitants des 26 communes de notre territoire. Initialement, la loi exigeait que ce dispositif de gestion des biodéchets soit en place dès janvier 2024. Cependant, les démarches pour trouver des fournisseurs capables de répondre à nos besoins ont pris plus de temps que prévu.

Une campagne d'inscription en ligne sera bientôt lancée pour distribuer ces composteurs.

Nous communiquerons largement au sein du Muretain Agglo, qui compte environ 126 000 habitants. Une fois l'inscription validée, les composteurs pourront être récupérés soit dans les déchetteries, soit à la salle Horizon.

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Château d'eau-Saudrune (3)

(Q) : Est-ce que Seysses aura un espace comme celui d'Agora à Muret ?

(R) : La commune de Muret bénéficie d'un avantage notable avec cet important dispositif. Pour Seysses, notre médiathèque joue un rôle essentiel, soutenu par un tissu associatif dynamique qui favorise la pratique culturelle et sportive, en complément de l'offre variée de l'Ecole Municipale des Sports, contribuant ainsi au renforcement du lien social.

Pour être transparent, actuellement, la mise en place d'un espace similaire à Agora à Seysses n'est pas envisageable d'un point de vue financier.

(Q) : Est-ce que le parc de la clinique du château va être racheté par la Mairie ?

(R) : Non, l'achat n'est pas à l'ordre du jour. Cependant, les propriétaires nous ont approchés pour savoir si nous serions intéressés. Étant donné le montant demandé, cela serait difficilement réalisable.

Depuis, le gestionnaire de la société exploitant le parc a changé et est revenu vers nous. Il souhaite discuter avec la mairie d'un projet d'un terrain sportif mais l'accès est compliqué en raison de la zone boisée et de diverses contraintes, notamment celles liées aux Bâtiments de France.

Pour le moment, aucune discussion concrète n'a été menée à bien.

En conclusion, le maire remercie infiniment tous les participants pour la qualité des échanges et pour leurs présence et engagement pour la commune. Il encourage vivement les Seysois à continuer à partager leurs idées via « la Boîte à Idées », y compris pour proposer de nouvelles implantations de « boîtes à livres » comme mentionné durant la soirée :



Ils peuvent également s'exprimer par courriel à l'adresse :
democratieparticipative@mairie-seysses.fr.

Leur avis et leur retour sont indispensables pour la municipalité et les élus. C'est pourquoi il les invite à compléter le formulaire d'évaluation de cette réunion, disponible sous le titre : "Votre avis nous intéresse" afin que nous puissions nous améliorer grâce à vos contributions.

Il est essentiel que les problèmes rencontrés au quotidien soient signalés rapidement, sans attendre les Conseils de quartier, en contactant directement l'accueil de la mairie au : 05 62 11 64 64.

Pour toute question d'ordre personnel, nous nous engageons à vous apporter une réponse individuelle.

Cette rencontre se clôture de manière conviviale, dans le but de continuer nos échanges constructifs



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

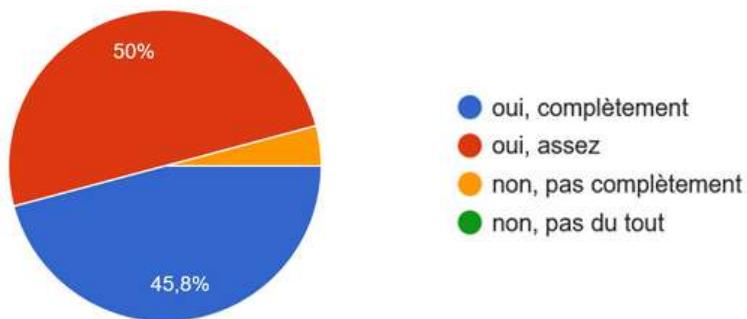
Château d'eau-Saudrune (3)



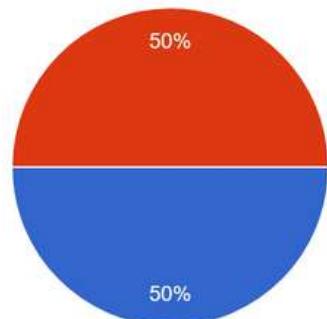
Chaque conseil de quartier a fait l'objet d'une évaluation par le questionnaire complété par les participants à l'issue de la rencontre. En voici la synthèse :

Retour sur l'évaluation

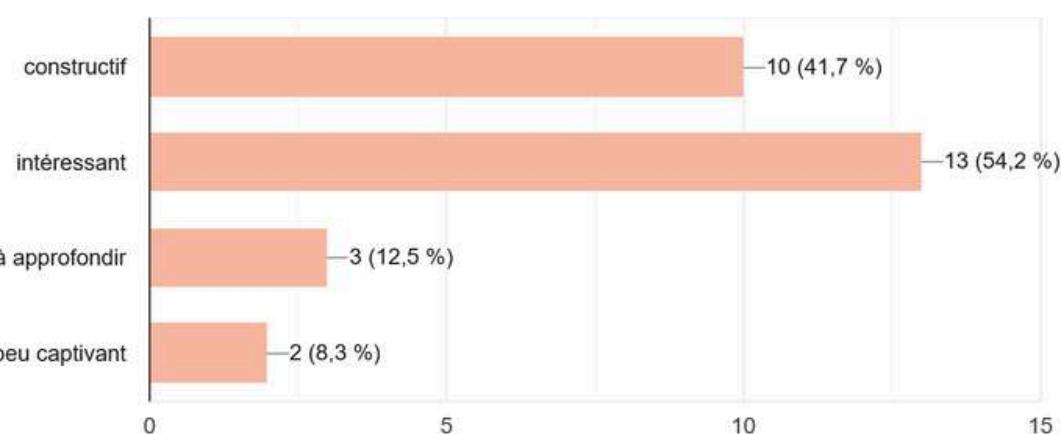
3. Pensez-vous être bien informé des démarches engagées par la commune ?



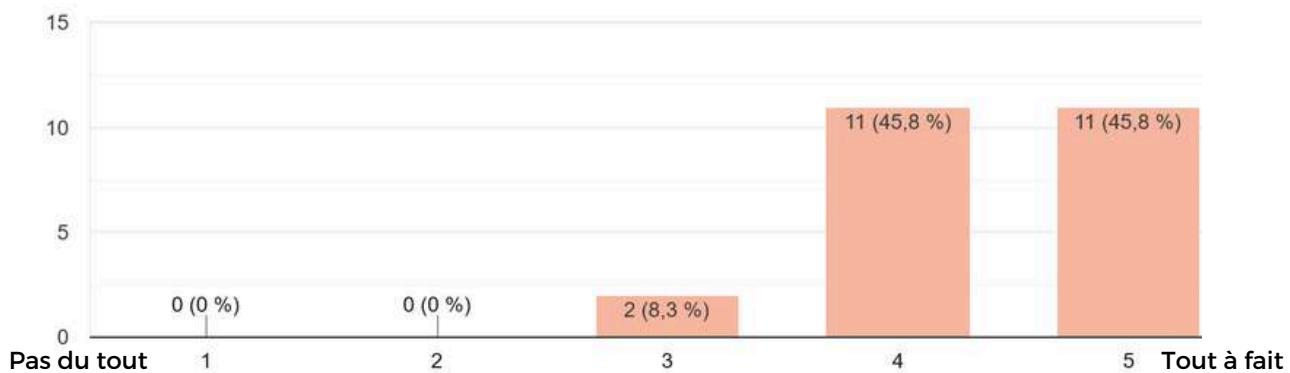
4. La rencontre vous a-t-elle permis de mieux comprendre l'intérêt des conseils de quartier ?



5. Vous diriez du contenu de la rencontre qu'il a été :



6. À l'issue de réunion, diriez-vous que les informations communiquées ont été claires et précises ?



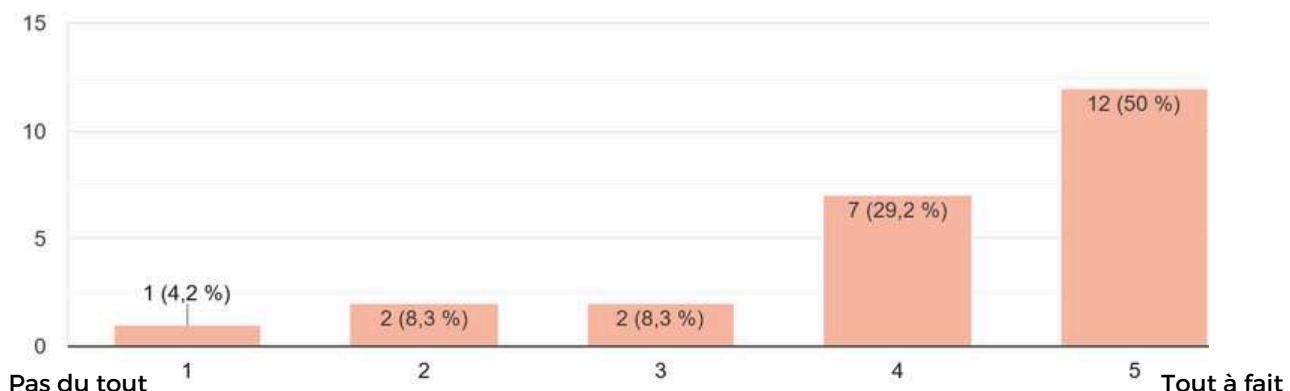
LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

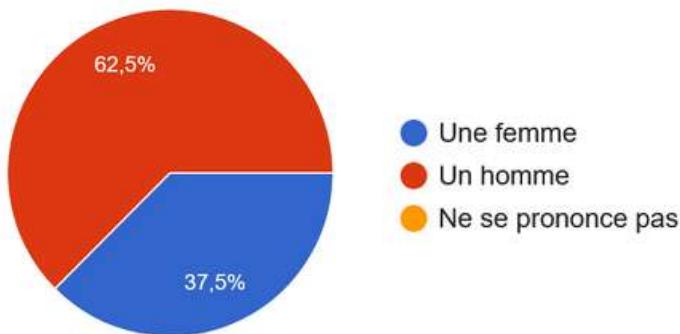
Château d'eau-Saudrune (3)



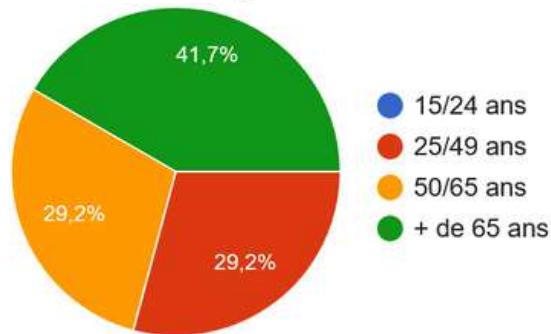
Cette réunion de quartier a-t-elle répondu à vos attentes ?



7. Vous êtes :



8. Votre tranche d'âge :



Retour sur "les verbatims": Expression des participants

• Exprimez-vous !

- Bonne initiative pour communiquer et échanger / -Merci pour le partage
- Demander au public d'aborder surtout des problèmes généraux et pas trop personnels
- Il est toujours intéressant de pouvoir échanger et débattre sur des questions diverses

• Qu'avez-vous pensé de cette soirée ?

- Horaire un peu trop tardif / -Au travers des échanges une façon de participer à la vie locale
- Beaucoup plus axé sur la commune que sur le quartier lui même.
- Le contenu était pauvre, peut-être que les questions aussi... / -Positive, à renouveler.
- Toujours sympa d'avoir des infos sur notre quartier et une bonne occasion de boire un coup avec des voisins

• Souhaitez-vous écrire un commentaire ou une suggestion concernant les conseils de quartier ?

- Ce moyen mis en place donne la parole à tout un chacun, dommage qu'il n'y ait pas plus d'investissement des résidents
- Ces réunions permettent aussi de discuter entre riverains cela génère parfois des idées mais aussi permet de connaître ses voisins.
- Je n'ai pas de voiture pour venir aux réunions alors je regarde les comptes rendus.
- Très bonne initiative pour des moments d'échanges, merci beaucoup pour votre apéro dinatoire qui a clôturé cette soirée